



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Production alimentaire française - confinement - grande distribution

Question écrite n° 27742

Texte de la question

M. Richard Ramos interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur l'agneau français et sa vente dans les rayons de la grande distribution, en ces temps de crise sanitaire. L'agneau français est très plébiscité par les Français au mois d'avril, or il apparaît que la grande distribution commercialise de l'agneau qui vient de l'étranger, les agriculteurs français en faisant pleinement les frais. De plus, des pratiques frauduleuses sont à déplorer (mention de l'origine France sur l'étiquette alors que la viande vient de l'étranger). Il est primordial de garantir la survie des emplois agricoles et la production française. Aussi, il lui demande quelles sont les mesures mises en place pour sanctionner ces pratiques et pour mieux valoriser les produits français, la viande française et en particulier l'agneau.

Texte de la réponse

La crise sanitaire actuelle a eu des impacts importants pour de nombreuses filières agricoles et agroalimentaires. L'interdiction des regroupements en famille ou lors des cérémonies religieuses et l'arrêt des animations classiques en points de vente ont engendré de très fortes inquiétudes sur la consommation de viande d'agneau, traditionnellement consommée lors des fêtes de Pâques. Ceci alors même qu'en année habituelle, 50 à 60 % des ventes d'agneaux sont réalisées en cette période festive. Il convient de saluer les efforts entrepris par les enseignes de grande distribution et la boucherie artisanale pour maintenir la diversité des produits proposés aux consommateurs et mettre en avant la viande d'agneau française. L'association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes a également réalisé une campagne de promotion de l'agneau en amont des fêtes de Pâques, qui a largement contribué à limiter l'impact du confinement sur ce marché. Ainsi, la consommation d'agneau français s'est montrée relativement dynamique. En cette période particulière, plusieurs acteurs de la filière agneau ont volontairement et notablement diminué leurs importations de viande d'agneau, ce qui a également concouru à encourager les ventes d'agneau français. L'étiquetage de l'origine de la viande d'agneau permet de répondre à des enjeux majeurs de valorisation de la production des éleveurs et de fiabilité de l'information aux consommateurs. Le ministère chargé de l'agriculture et le ministère de l'économie et des finances sont pleinement mobilisés pour assurer la traçabilité et la transparence de l'origine de la viande d'agneau. Cette obligation d'étiquetage de l'origine fait l'objet de contrôles réguliers par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, en grande distribution comme en boucherie traditionnelle. Les pratiques les plus graves, qui trompent le consommateur, font l'objet de suites pénales. La démarche de progrès doit être poursuivie avec l'ensemble des professionnels de ces filières.

Données clés

Auteur : [M. Richard Ramos](#)

Circonscription : Loiret (6^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27742

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2020](#), page 2398

Réponse publiée au JO le : [6 octobre 2020](#), page 6828